

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 12 AVRIL 2024 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le vendredi 12 avril 2024 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Quorum : 6

Le maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Madeleine, conseillère municipale jusqu'au 04 août 2023. La famille souhaitant rester dans l'intimité, la commune, en accord avec celle-ci, n'a pas fait paraître d'avis de décès.

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 15 mars 2024
- Délibération vote du budget 2024
- Délibération concernant le projet de l'étang
- Délibération concernant l'installation d'un columbarium et des cavurnes au cimetière
- Le maire demande l'ajout de 3 délibérations que le conseil vote à l'unanimité
 - Acquisition du logement et du commerce,
 - Tarifs salle des fêtes,
 - Intégration de la commune de Meusnes dans le syndicat des eaux et modification des statuts.
- Questions et informations diverses.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4 – Délibération vote du budget 2024

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement voté	515 180.42€	410 021.00€
Résultats reportés		105 159.42€
Total section de fonctionnement	515 180.42€	515 180.42€
Crédit d'investissement voté	257 962.00€	352 009.63€
Solde d'exécution d'investissement	94 047.63€	
Total section d'investissement	352 009.63€	352 009.63€

L'excédent global du budget principal au 31/12/2023 était donc de 105 159.42 €

Caroline OVIDE, secrétaire est présente. Afin de pouvoir étudier le budget, les membres du conseil ont reçu les documents relatifs à celui-ci en même temps que la convocation.

La dotation d'État est parvenue il y a peu, avec une baisse de 17 000 €. Il a donc fallu rééquilibrer le budget en modifiant certaines lignes. Les élus ont les nouveaux documents entre les mains. Caroline présente le projet de budget, investissement et fonctionnement, chapitre par chapitre.

Le budget est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Un emprunt se termine, un autre de 150 000 € est à prévoir afin de financer les travaux qui découlent de l'enfouissement des réseaux. Rien n'est signé, les élus attendent une baisse des taux.

Jean-Yves GAPIN observe une baisse des dépenses par rapport à ce qui était prévu. Françoise LIMOGES dit y porter une grande attention et Caroline ajoute que les montants inscrits sont surévalués.

5 – Délibération concernant le projet de travaux de l'étang

Trois devis ont été demandés. Le devis de M. LOGIE est retenu pour un montant de 53 892 €. Bruno LESSAULT annonce que les travaux pourraient commencer fin printemps début d'été.

Le projet est soumis au vote :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 9

Jean-Yves GAPIN demande s'il y a obligation de faire les travaux de l'étang et l'enfouissement des réseaux. Bruno LESSAULT répond que le droit d'eau sera perdu si les travaux ne sont pas effectués dans les délais. L'enfouissement des réseaux est une obligation pour renforcer les lignes Enedis. Les frais sont compensés par des subventions attribuées à SDEI. En parallèle, les lignes Orange seront enfouies entraînant une dépense pour la commune. L'éclairage public sera revu suite à l'enlèvement des poteaux.

Jean-Yves GAPIN fait remarquer que la réfection des digues coûte cher, que dans les mandatures précédentes, beaucoup d'argent a été injecté. Il ajoute que le bénéfice pour l'ensemble des habitants du village reste à déterminer, sont-ils les principaux bénéficiaires de l'étang ?

Bruno LESSAULT répond que les piscines et autres structures ne sont pas rentables non plus. Françoise LIMOGES ajoute que l'étang fait partie du patrimoine de la commune et qu'il faut le garder, Pascal FILLON adhère à cet argument.

Bruno LESSAULT informe que les autres devis sont beaucoup plus élevés en raison du prix horaire et l'ajout d'une bache. L'entreprise Logie est à proximité (Pellevoisin).

Pascal FILLON demande des renseignements concernant la bonde ; Bruno LESSAULT répond que Thierry DUJON et Sébastien CHAMPAGNE étudient un système pour que la bonde ne subisse plus de dégradations en la rendant moins accessible.

6 - Délibération concernant l'installation d'un columbarium et des cavurnes au cimetière.

Comme déjà évoqué lors du précédent conseil, la crémation prend le pas sur la traditionnelle inhumation et à ce jour, une seule cavurne sur cinq reste disponible.

Bruno LESSAULT a demandé des devis aux entreprises funéraires COUSIN et SIBOTTIER. Seule l'entreprise COUSIN a répondu. Cette installation initialement prévue dans le nouveau cimetière sera réalisée dans l'ancien près des cavurnes et du puits du souvenir déjà en place. Le devis s'élève à 9013.33 € H.T. pour un columbarium (5 cases) et 5 cavurnes. Chaque case et chaque cavurne est prévue pour 2 urnes.

Jean-Yves GAPIN donne son point de vue : « une place de columbarium est 3 fois plus cher qu'une cavurne, esthétiquement les cavurnes s'intègrent parfaitement contrairement au columbarium ». Il précise que les 5 premières cavurnes ont été vendues en 10 ans, et qu'en installer 5 nouvelles dans un premier temps, pour toujours disposer d'une offre, serait un bon compromis. Ce type de discussion mériterait d'être débattue et approfondie en commission pour que le conseil puisse disposer de dossiers complets au moment de prendre ce type de décision.

Bruno LESSAULT propose un tour de table. Maryvonne BOUQUIN évoque les tarifs de vente pratiqués ailleurs. Ils sont beaucoup plus élevés pour le columbarium.

Sophie DOS SANTOS présente une comparaison entre l'achat de 10 cavurnes pour 4 300 € et 5 cavurnes + 5 cases columbarium pour 9013.33 €.

Pascal FILLON constate que le conseil n'est pas prêt pour prendre une décision, le sujet a été effleuré mais pas approfondi et propose une réunion de travail hors conseil.

Françoise LIMOGES fait ressortir que le conseil décide pour les gens alors que le souhait de ceux-ci n'est pas connu.

La proposition d'installation de 5 cavurnes est mise au vote.

Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 8

Catherine GUILLAUMIN précise que le conseil s'engagera l'année prochaine.

7 – Délibération concernant l'acquisition du commerce et du logement attenant

Bruno LESSAULT présente le projet d'achat. Le commerce et le logement appartiennent à la Communauté de Communes qui est favorable à la vente à la commune de Baudres. Le service des Domaines n'a pas répondu. La communauté de communes propose de vendre le lot au prix de 60 000 €. Bruno LESSAULT a engagé une négociation par courrier et proposé 55 000 € + 2 000 € pour la licence IV.

La Communauté de Communes accepte cette offre et Bruno LESSAULT a accepté à son tour, les domaines ne pouvant plus intervenir.

La prochaine étape : le notaire.

L'achat est voté à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

8 - Délibération des tarifs de la salle des fêtes

Le règlement intérieur est en cours de rédaction et le tableau des tarifs concernant la salle des fêtes a été déposé auprès du CDL (Conseiller au Décideur Local). Il a été demandé de rectifier ce tableau en raison de montants manquants et de délibérer.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

9 - Délibération concernant l'adhésion d'une nouvelle commune au syndicat des eaux et la modification des statuts

Sophie DOS SANTOS présente la délibération pour laquelle le conseil n'a pas le choix.

La commune de MEUSNES (Loir et Cher) veut rejoindre le Syndicat des Eaux de Valençay.

Cela lui a été refusé une première fois, voilà 10 ans.

Les exigences ont été revues et son adhésion a été acceptée.

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'adhésion et sur la modification des statuts et accepte à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

10 – Questions et informations diverses

🚧 Les travaux de la pompe installée sur le tracteur sont réalisés par Thierry DUJON et Sébastien CHAMPAGNE. Thierry DUJON confirme que tout fonctionne.

🚧 Pot de l'amitié de la commune : il aura lieu le 1^{er} juin à midi. L'organisation s'avère compliquée car il va falloir gérer le public entre la brocante et les habitants de Baudres même si les habitués sont connus. Il est suggéré de faire un coupon à présenter à l'arrivée mais cette solution ne semble pas retenue.

🚧 Catherine GUILLAUMIN attire l'attention du conseil municipal sur le message de Mme BELLUROT, sénatrice, qui explique le souhait de réduire le nombre de conseillers lors des prochaines élections municipales en ramenant l'effectif de 11 conseillers à 9 pour les communes allant de 100 à 499 habitants.

🚧 Jean-Yves GAPIN soumet quelques questions :

- Est-il possible de piéger les frelons ? Les aides de l'État ne seront peut-être pas arrivées à temps et il faut anticiper pour cette année. Bruno LESSAULT y est favorable.
- Cambriolages dans les environs, est-il possible d'installer des caméras. Bruno LESSAULT répond : pas dans l'immédiat.
- Morceau de zinc sur le fronton tombé à la mairie, est-il possible de réparer ? Bruno LESSAULT répond que c'était prévu lors de la réfection des toitures ; étant donné que ce projet est repoussé, cette réparation sera effectuée prochainement.

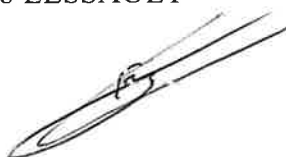
🚧 Bruno LESSAULT : les travaux à Montenay vont se poursuivre.

🚧 Il fait un rappel pour les élections européennes le 09 juin prochain et énonce les différentes listes de candidats.

La séance est levée à 20h26

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

